

<p style="text-align: center;">Appel à projet pour la mise à disposition de la boutique de l'Abbaye Saint Nicolas</p>
--

I- Objet de l'appel à projet

Pour valoriser son patrimoine local, l'Interco Normandie Sud Eure a décidé de déployer, à titre expérimental, une boutique au sein de l'Abbaye Saint-Nicolas.

Pour répondre à cet objectif, l'Interco Normandie Sud Eure a décidé de mettre à disposition la boutique de l'Abbaye Saint Nicolas en faveur d'acteurs économiques.

L'appel à projet a ainsi pour objet de mettre à disposition à une tierce personne une autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels de la boutique de l'Abbaye Saint Nicolas. L'occupation de l'espace précité sera formalisée par une convention d'occupation du domaine public sur le fondement des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du Code de la commande publique. Le preneur exploitera librement son activité sur une durée maximale de 2 ans.

Pour déterminer les acteurs économiques retenus, il est attendu des candidats de proposer :

- Une activité commerciale qui se caractérise par la vente d'une large diversité de produits et, principalement, des produits du terroir.
- Une activité commerciale qui favorise la promotion de circuits courts, c'est-à-dire qui favorise la vente de produits durables et locaux approvisionnés en direct (moins d'un intermédiaire de commercialisation).
- Une activité commerciale qui fait intervenir une utilisation limitée des moyens de transports et qui facilite, en des délais limités de quinze jours, le réapprovisionnement des produits.

Les candidats ont ainsi à charge de présenter, au sein du dossier de candidature :

- Les produits proposés à la vente,
- L'origine et la nature des produits proposés à la vente,
- La tarification des produits à la vente proposer,
- Les délais de livraison estimés,
- Les informations liées à l'entreprise – SIRET et RIB.

II- Déroulement de la procédure :

La date limite des dépôts de candidatures est fixée 19 juin à 12h à l'adresse suivante : 84, rue du Canon 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton ou elisabeth.lizot@inse27.fr

Le candidat indique en objet « Appel à candidature – Boutique de l'Abbaye Saint Nicolas ».

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires devront formuler leurs demandes, par courriel, à la même adresse.

Le comité de sélection procédera au choix du candidat retenu pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Seules les offres complètes feront l'objet d'une analyse.

III- Critère de sélection des offres

Les candidats devront transmettre un dossier complet comportant obligatoires les pièces suivantes :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter sa candidature,
- Des éléments précisant les produits envisagés pour la vente,
- Les tarifs appliqués à la clientèle.

Les critères d'appréciation seront établis comme suit (note sur 100 points) :

Critères	Pondération
Nature et qualité des produits proposés à la vente <i>Origine des produits, fraîcheur des produits, recours aux circuits courts</i>	<u>25</u>
Diversité des produits proposés	<u>25</u>
Carte des tarifs proposés	<u>20</u>
Démarche environnementale (Nombre de moyens de transport envisagé)	<u>15</u>
Délai de réapprovisionnement des produits	<u>15</u>

L'Interco Normandie Sud Eure se réserve le droit de pouvoir négocier avec les candidats ayant reçu les meilleures notes.

IV- Modification et compléments

L'Interco Normandie Sud Eure se réserve la possibilité, au plus tard dix jours francs avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, d'apporter des modifications ou compléments au dossier de consultation et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence. Les candidats seraient alors tenus de remettre leurs offres en intégrant l'ensemble des compléments d'information que l'Interco Normandie Sud Eure leur aura délivrés. En cas de nécessité, le report de la date limite fixée pour la réception des plis pourra être prononcé par l'Interco Normandie Sud Eure au plus tard six jours avant la date précédemment fixée